



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CREUSE

ARRETE N° 2016 132-04

**Fixant la liste départementale des personnes habilitées  
à dispenser la formation des maîtres de chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie**

**Le Préfet de la Creuse,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite,**

Vu la Loi n° 2008 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux,

Vu le décret n° 2009-376 du 1<sup>er</sup> avril 2009 relatif à l'agrément des personnes habilitées à dispenser la formation prévue à l'article L.211-13-1 du code rural et au contenu de la formation,

Vu l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 fixant les conditions du déroulement de la formation requise pour l'obtention de l'attestation d'aptitude prévue à l'article L.211-13-1 du code rural,

Vu l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 fixant les conditions de qualification et les capacités matérielles d'accueil requises pour dispenser la formation et délivrer l'attestation d'aptitude prévue à l'article L.211-13-1 du code rural,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015 124-04 du 4 mai 2015 fixant la liste départementale des personnes habilitées à dispenser la formation des maîtres de chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie,

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse,

**ARRETE**

Article 1<sup>er</sup> - l'arrêté préfectoral n° 2015 124-04 du 4 mai 2015 fixant la liste départementale des personnes habilitées à dispenser la formation des maîtres de chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie est abrogé.

Article 2 - la liste départementale des personnes habilitées à dispenser la formation des maîtres de chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie est fixée par le tableau annexé au présent arrêté.

Article 3 - le Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse et le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Guéret, le **11 MAI 2016**

Le Préfet,

Philippe CHOPIN

**liste départementale des personnes habilitées  
à dispenser la formation des maîtres de chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie**

<b>IDENTITE Adresse professionnelle coordonnées téléphoniques</b>	<b>DIPLOME</b>	<b>TITRE OU QUALIFICATION DU FORMATEUR</b>	<b>LIEUX DE DELIVRANCE DES FORMATIONS</b>
M. Pierre LACROUTS Le Mas Faure 23460 SAINT MARTIN CHATEAU  Tél : 05.55.64.70.82 Portable : 06.23.62.56.86	Brevet de Moniteur de Club	Educateur canin Centre canin cyno 23 23460 SAINT MARTIN CHATEAU	Le Mas Faure Centre Canin Cyno 23 23460 SAINT MARTIN CHATEAU
Mme Patricia PIOTTE Née PERRIN CFPPA de la Creuse Le Chaussadis 23150 AHUN  Tél : 05.55.81.48.90	Docteur Vétérinaire		Etablissement public local d'enseignement agricole Lycée Agricole Le Chaussadis 23150 AHUN
M. David GIRARD 21, L'Arpent 23000 LA BRIONNE  Tél : 06.79.49.50.10	Certificat d'Aptitude à l'Education Sociale du chien	Educateur Canin 1 <sup>er</sup> degré	Centre d'Education Canine privé 21, le Moulin de l'Arpent 23000 LA BRIONNE
Mme Simone MICHAUD 8, place de La Gare 39120 NEUBLANS  Tél : 06.42.10.09.92	Brevet de Moniteur de Club Module de formation à l'attestation d'aptitude (MOFAA)	Moniteur de Club Cercle cynophile Damparisien	Salle de l'ancienne Mairie Place du Docteur Parrain 23300 LA SOUTERRAINE
M. Pascal DELAGE 8, allée des Fonts Neuves 87510 ST GENCE  Tél : 06.23.87.72.00	Certificat d'études pour les sapisiteurs au comportement canin et accompagnement des maîtres	Comportementaliste animalier Expert près la Cour d'Appel de Limoges	8, allée des Fonts Neuves 87510 ST GENCE et formations au domicile des personnes physiques
Mme Priscilla PUIDOYEUX 7, rue du Maréchal Lyautey 36000 CHATEAURoux  Tél : 07.81.50.82.94	B.T.S.A. Brevet professionnel Educateur Canin Brevet professionnel responsable d'exploitation agricole Attestation de formation professionnelle – auxiliaire de santé animale	Educateur canin	Formation au domicile des personnes physiques